

## **Le Projet Personnalisé**

### **FICHE DE PRESENTATION DE LA FORMATION**

*« Le projet personnalisé est l'objet du travail commun de l'utilisateur et du travailleur social construit sur le parcours de l'utilisateur. C'est un document écrit de référence qui doit comporter une matérialité de l'observation de départ et des actions prévues dans un délai précisé ».*

Jacques DANANCIER ` « le projet individualisé dans l'accompagnement éducatif »

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale affirme « le droit » des usagers :

- le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal)
- le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire) ;
- le droit de participation de l'utilisateur (ou de son représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé

En ce qui concerne le secteur de la protection de l'enfance, cette exigence est ordonnée par les lois de 2007 et 2016 à travers le projet pour l'enfant.

Quel que soit le cadre d'intervention, l'institution ou la collectivité qui accompagne une personne a aujourd'hui l'obligation d'établir un « projet individuel ».

Ces principes d'individualisation de l'accompagnement imposent une co-construction. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une démarche unilatérale qui n'engage que les professionnels. Le projet individuel (loi 2002) ou le projet pour l'enfant (loi 2007) doit s'établir en concertation avec les usagers ou les détenteurs de l'autorité parentale. Cette symétrie des places est porteuse d'enjeux.

Idf a élaboré un guide méthodologique d'aide à l'élaboration d'un projet personnalisé. Notre méthode s'inscrit dans les exigences législatives et s'inspire de différents apports théoriques (ouvrages, concepts, divers outils et recommandations)

L'usage de notre méthode permet de :

- Aider la co-construction et la participation des personnes accompagnées
- Faciliter la pratique quotidienne des professionnels dans l'accompagnement des usagers

- Encourager le partenariat à partir d'objectifs collectivement définis.
- Soutenir la volonté de recherche d'une culture commune au sein d'une équipe

**Public** : professionnels de l'action sociale, médicosociale et de l'éducation spécialisée.

**Pré-requis** : Avoir une fonction en lien avec l'accompagnement éducatif

### **Objectifs de la formation :**

- Définir, situer et contextualiser le projet personnalisé ou le projet pour l'enfant
- Encourager une réflexion sur les enjeux du projet personnalisé, son intérêt dans l'accompagnement, les limites de son usage
- Renforcer les connaissances théoriques (concepts, outils, bonnes pratiques) relatives à l'individualisation de l'accompagnement
- Proposer un guide méthodologie au service de l'élaboration d'un projet : être capable d'élaborer un diagnostic, savoir fixer des objectifs, connaître la technique d'évaluation.

### **Contenu de la formation :**

#### **Situer le projet personnalisé**

- Mutation du secteur social et médicosocial et notion de projet
- Le cadre de loi
- Définir le projet personnalisé ou le projet pour l'enfant

#### **Le projet personnalisé au centre du trinôme famille-institution-travailleur social**

- Le principe d'engagement mutuel de co-construction
- La pluridisciplinarité et le partenariat
- La contractualisation : origine et principe

#### **Éléments théoriques relatifs au projet personnalisé ou au projet pour l'enfant**

- Approches conceptuelles : l'évaluation, l'accompagnement, l'empowerment, la temporalité

#### **Méthodologie de projet** (Présentation du guide idf) :

- Elaborer un diagnostic partagé (repérer les besoins, les attentes, les points forts et les points d'effort de l'usager ; relever les moyens institutionnels et territoriaux mobilisables)
- Savoir fixer des objectifs
- Connaître la technique d'évaluation

#### **Ouvrir une réflexion éthique**

- La posture professionnelle dans la conduite du projet

**Méthodes utilisées:** Cette formation mobilisera plusieurs supports et méthodes :

- Apports théoriques issus des sciences humaines (psychologie, sociologie, psychosociologie)
- Proposition d'outils
- Élaboration d'un guide. Ce dernier viendra soutenir les protocoles et procédures institutionnelles mises en place.

### **Modalités d'évaluation :**

- **En ce qui concerne la satisfaction et la montée en compétence des stagiaires :**
  - Questionnaire sur les connaissances des professionnels au démarrage de la formation et à son terme afin d'évaluer la montée en compétence (évaluation quantitative et qualitative de la professionnalité)
  - Tour de table au démarrage (attentes, besoins en lien avec le thème et le contenu de la formation) et au terme de la formation (satisfaction des besoins énoncés sur le jour 1)
  - Bilan individuel de satisfaction portant sur l'animation pédagogique, les supports de formation
  - Au terme de la formation, un bilan global permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs

généraux et opérationnels mentionnés en amont dans le programme de formation ajusté aux besoins et attentes du client.

- **Recueil des appréciations des institutions concernant la prestation et le partenariat avec idf:**
  - Questionnaire bilan de satisfaction et appréciation générale sur l'organisme de formation

**Durée :** 3 jours (1 jour = 6 heures de face à face pédagogique hors pause)

**Délai d'accès :** 3 à 6 mois. Cette échéance peut être aménagée en fonction de la demande du client

**Formation exclusivement en INTRA :** Dates et devis, merci de contacter idf

**Modalités et délais d'accès :**

- Formation en INTRA, déroulé de la formation dans les locaux du client
- Devis : Merci de contacter idf
- Dates de formation à définir entre idf et le client

**Accessibilité des personnes handicapées :** Toutes nos formations sont accessibles aux salariés ayant une reconnaissance MDPH. Préalablement au démarrage de la formation, Idf aura identifié les besoins spécifiques de chacune des personnes concernées et pris toutes les dispositions nécessaires à leur participation active (accessibilité locaux et matériels, supports pédagogiques etc...)